



Conseil économique et social

Distr. générale
11 février 2004
Français
Original: anglais

Session d'organisation de 2004

21 janvier, 3-6 février et 4-5 mai 2004

Point 2 de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Rapport du Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social sur le Burundi*

Résumé

Le Groupe consultatif spécial sur le Burundi a reçu mission du Conseil économique et social d'étudier les besoins du pays sur les plans humanitaire et économique et d'émettre des avis quant à la manière de s'assurer que l'aide de la communauté internationale est suffisante, cohérente, bien coordonnée et efficace et qu'elle favorise la synergie. Le Groupe a mené sa mission à un moment important où le peuple burundais s'engageait résolument dans le processus de paix et passait de la phase des opérations de secours à celle du développement. Le pays fait face à des difficultés multiples et complexes qu'il faut surmonter afin de promouvoir la stabilité et aussi une paix et un développement durables.

Le Burundi se trouve au centre de la région troublée des Grands Lacs. Le pays se relève d'un conflit de 10 ans, suite à l'initiative des chefs d'État et de gouvernement africains qui a abouti, le 28 août 2000, à la signature de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation. Au terme de négociations complémentaires, deux autres accords ont été signés à Pretoria (Afrique du Sud), les 8 octobre et 2 novembre 2003, suivis par la signature à Dar es-Salaam, le 16 novembre 2003, d'un Accord global de cessez-le-feu entre le Gouvernement de transition du Burundi et le Mouvement Conseil national pour la défense de la démocratie – Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD), principal groupe rebelle dirigé par Pierre Nkurunziza. Le niveau de la violence a considérablement baissé dans le pays, 95 % du territoire échappant désormais aux hostilités, selon les estimations. Néanmoins, le Parti pour la libération du peuple

* La présentation du présent rapport a été retardée du fait qu'il a fallu y faire figurer de nouveaux éléments d'information importants ayant trait à l'appui international au Burundi.



Hutu (PALIPEHUTU-FNL), dirigé par Agathon Rwasa, reste en dehors du processus de paix et crée un climat de violence et de peur à l'intérieur et autour de la capitale, Bujumbura. Du 18 au 21 janvier 2004, le Président burundais, Domitien Ndayizeye, a tenu des pourparlers avec le PALIPEHUTU-FNL à Oisterwijk (Pays-Bas), en vue d'examiner les perspectives de conclusion d'un accord de cessez-le-feu et d'une participation du PALIPEHUTU-FNL au Gouvernement de transition. Lors de ces pourparlers, le Président Ndayizeye et les responsables du PALIPEHUTU-FNL sont également convenus de mettre en place une commission d'enquête internationale sur le meurtre tragique du nonce apostolique, Mgr Michael Courtney.

Le processus de paix d'Arusha repose sur la présence de la Mission africaine au Burundi (MIAB), dont l'effectif s'élève à 3 000 hommes fournis par l'Éthiopie, le Mozambique et l'Afrique du Sud. La MIAB, qui bénéficie de l'appui de donateurs bilatéraux, a pour tâche de maintenir la stabilité au Burundi et d'y créer les conditions d'une intervention de l'ONU. Le Conseil de sécurité a invité le Secrétaire général à lui soumettre des recommandations, au début de mars 2004, sur la manière dont les Nations Unies pourraient apporter l'appui le plus efficace à l'application intégrale de l'Accord d'Arusha. Cette décision intervient après que l'Union africaine eut demandé au Conseil de sécurité d'envisager le remplacement de la MIAB par une force de maintien de la paix des Nations Unies.

Le retour de la paix au Burundi a mis en lumière l'ampleur des difficultés auxquelles le Gouvernement de transition doit faire face sur les plans humanitaire, économique et social. Pays à forte densité de population, le Burundi compte aussi la proportion de personnes déplacées la plus élevée d'Afrique. Il est classé parmi les pays les moins avancés et recense plus de 90 % de sa population dans les zones rurales. Le café représente 85 % des exportations commerciales du pays. Du fait de la baisse des prix de cette denrée sur le marché des produits de base, les recettes en devises du Burundi ont diminué de plus de 60 %. D'autre part, 89,2 % de la population vit avec moins de 2 dollars par jour et 58,4 %, avec moins de 1 dollar par jour. Selon les estimations de la Banque mondiale, l'économie s'est contractée de 25 % au cours des cinq dernières années. Dans cette conjoncture, la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire ne paraît guère envisageable au Burundi sans un appui de la communauté internationale.

Le Groupe consultatif spécial a procédé à de larges consultations avec plusieurs interlocuteurs du système des Nations Unies, des donateurs bilatéraux et les institutions de Bretton Woods. Il s'est également rendu au Burundi, où il a rencontré le Président Ndayizeye, des membres du Gouvernement, le Représentant spécial du Secrétaire général, l'équipe de pays des Nations Unies, la société civile, des organisations internationales d'aide et des membres du corps diplomatique. Le Groupe s'est félicité des mesures prises par le Burundi pour faire face à l'évolution de la situation. Cela étant, quelle que soit la détermination du Gouvernement et des autres acteurs sociaux et la pertinence de leurs objectifs, la réussite reste liée à un appui résolu de la communauté internationale et à un partenariat authentique avec les partenaires du développement.

La communauté internationale a commencé à répondre aux besoins du Burundi. Dans le cadre d'une procédure d'appel global pour 2004, lancée le 19 novembre 2003, l'équipe de pays des Nations Unies et ses partenaires ont requis une enveloppe de 71 545 567 dollars, qui devrait permettre de venir en aide aux plus vulnérables et aussi de jeter les bases du développement et de la réconciliation. En 2003, un appel

La communauté internationale a commencé à répondre aux besoins du Burundi. Dans le cadre d'une procédure d'appel global pour 2004, lancée le 19 novembre 2003, l'équipe de pays des Nations Unies et ses partenaires ont requis une enveloppe de 71 545 567 dollars, qui devrait permettre de venir en aide aux plus vulnérables et aussi de jeter les bases du développement et de la réconciliation. En 2003, un appel similaire avait permis de recueillir 21 millions de dollars. Un Forum des partenaires au développement du Burundi qui s'est avéré concluant a réuni 25 pays à Bruxelles les 13 et 14 janvier 2004. Il a été organisé conjointement par les Gouvernements belge et burundais, avec l'assistance technique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un accord triennal pour le Burundi au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), afin d'appuyer le programme de réforme économique du pays jusqu'en janvier 2007. Cette décision devrait conduire, en 2005, à un allègement de la dette du Burundi au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Le Club de Paris s'est engagé à alléger la dette du pays dès que l'accord au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance serait approuvé par le Conseil d'administration du FMI.

À cette étape critique de l'évolution du processus de paix, le Burundi a besoin d'une aide d'urgence, et notamment d'un appui budgétaire. Il a également besoin d'un soutien adéquat pour pouvoir s'engager dans la voie du développement durable. Le maintien de l'appui au MIAB, en attendant le déploiement d'une force de maintien de la paix des Nations Unies, revêt une importance cruciale pour la préservation de la paix au moment où le Burundi s'achemine vers les élections prévues pour la fin octobre. Dans l'ensemble, la situation politique n'a jamais été aussi prometteuse. Toutefois, sans un appui international soutenu, les perspectives qui se dessinent pourraient ne pas se concrétiser.

I. Introduction

1. Le Groupe consultatif spécial sur le Burundi a été créé en application de la résolution 2003/16 du Conseil économique et social en date du 21 juillet 2003. Il s'agit du deuxième groupe consultatif spécial que crée le Conseil, le premier étant le Groupe consultatif spécial sur la Guinée-Bissau¹. Par sa résolution 2002/1 du 15 juillet 2002, le Conseil a décidé d'envisager de créer, à la demande de tout pays africain sortant d'un conflit, un groupe consultatif spécial dont les missions seraient les suivantes : étudier les besoins du pays concerné sur les plans humanitaire et économique; examiner les programmes d'appui pertinents et énoncer des recommandations visant à l'élaboration d'un programme d'aide à long terme, en se fondant sur les priorités de développement du pays en question et en intégrant les activités de secours, de relèvement, de reconstruction et de développement dans une approche globale de la paix et de la stabilité; et exprimer des avis quant à la manière de s'assurer que l'assistance de la communauté internationale en faveur du pays concerné est suffisante, cohérente, bien coordonnée et efficace et qu'elle favorise la synergie.

2. Dans une lettre adressée au Président du Conseil économique et social (voir E/2002/86), le Représentant permanent du Burundi auprès de l'Organisation des Nations Unies a demandé au Conseil la mise en place d'un groupe consultatif spécial sur le Burundi. Pour y donner suite, le Conseil a décidé de constituer le Groupe et d'entreprendre des consultations sur les modalités de son action, en veillant à ce que le Groupe puisse participer à la table ronde des donateurs que le Gouvernement burundais devait organiser en collaboration avec le PNUD. Dans sa décision 2003/311 du 22 août 2003, le Conseil a défini la composition et la mission du Groupe. Il s'est inspiré, pour le mandat du Groupe consultatif spécial sur le Burundi, du mandat défini dans la résolution 2002/1 du Conseil. Le Conseil a demandé au Groupe de lui soumettre, pour la mi-janvier 2004, un rapport sur ses recommandations.

3. Le Groupe est constitué comme suit : Ambassadeur Dumisani Shadrack Kumalo (Afrique du Sud), Président, Ambassadeur Koichi Haraguchi (Japon), Ambassadeur Abdul Mejid Hussein (Éthiopie), Ambassadeur Marc Nteturuye (Burundi), Ambassadeur Jean de Ruyt (Belgique) et Ambassadeur Jean de La Sablière (France). Conformément à la décision 2003/311 du Conseil, l'Ambassadeur Gert Rosenthal (Guatemala), alors Président du Conseil économique et social, et l'Ambassadeur Ismael Abraão Gaspar Martins (Angola), Président du Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, ont été invités à prendre part aux travaux du Groupe et y ont effectivement participé.

4. La création du Groupe a favorisé le renforcement des relations de travail entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité. Dans une lettre datée du 25 août 2003 (S/2003/836), le Président du Conseil économique et social a informé le Président du Conseil de sécurité de la création du Groupe. Dans une déclaration à la presse dont le Président du Conseil a donné lecture, le 14 août 2003, et dans une déclaration présidentielle du 22 décembre 2003 (S/PRST/2003/30)², le Conseil de sécurité s'est félicité de la création du Groupe. Le Président du Conseil économique et social a été invité à s'adresser au Conseil de sécurité lors d'une réunion sur la situation au Burundi, qui s'est tenue le 4 décembre 2003 et à laquelle a pris part le Vice-Président sud-africain, Jacob Zuma, médiateur du processus de paix d'Arusha.

II. Aperçu des activités du Groupe

5. Depuis sa première réunion en date du 11 septembre 2003, le Groupe a tenu une série de séances d'information et de réunions à New York avec d'importants interlocuteurs des Nations Unies et de la scène internationale en général pour examiner divers volets de l'aide au développement destinée au Burundi. Il s'agit des personnalités et organismes suivants :

- Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques;
- Jacques Loup, Administrateur assistant adjoint et Directeur adjoint, Bureau régional du PNUD pour l'Afrique;
- Emmanuel Mbi, Directeur des opérations Afrique centrale/Grands Lacs de la Banque mondiale;
- Philippe Beaugrand, chef-adjoint de la Division Afrique au Fonds monétaire international;
- Marie-Thérèse A. Kéita-Bocoum, Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Burundi;
- Département des affaires politiques, Bureau de la coordination des affaires humanitaires et Programme des Nations Unies pour le développement;
- Organismes ayant leur siège à Rome, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Fonds international de développement agricole (FIDA);
- Pays donateurs bilatéraux.

6. Le Groupe a également eu l'honneur de rencontrer le Président burundais, M. Domitien Ndayizeye, venu assister à l'ouverture de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, en septembre 2003.

7. Grâce à ces rencontres et à ces consultations, le Groupe a pu s'informer des difficultés que rencontre le Burundi et se faire une idée plus précise des relations qu'entretient le pays avec la communauté du développement dans son ensemble.

8. En novembre 2003, le Groupe a décidé d'effectuer une mission au Burundi pour y rencontrer les autorités de l'État, les principaux interlocuteurs socioéconomiques, les organismes des Nations Unies présents sur le terrain et d'autres partenaires du développement. La mission, qui s'est déroulée du 19 au 26 novembre 2003, a été accueillie par M. Berhanu Dinka, Représentant spécial du Secrétaire général et chef du Bureau des Nations Unies au Burundi, et par M. Sunil Saigal, Coordonnateur résident des activités opérationnelles du système des Nations Unies au Burundi.

9. Le Groupe a tenu de nombreuses réunions et consultations avec un large éventail de personnalités et de responsables nationaux. S'agissant des pouvoirs publics, le Groupe a rencontré le Président et le Vice-Président de la République et tenu une séance de travail avec une délégation de membres du Gouvernement conduite par le Ministre de la planification du développement et de la reconstruction et composée du Ministre de la justice, du Ministre à la réinsertion et à la réinstallation des déplacés et des rapatriés, du Ministre des finances, du Ministre du commerce et de l'industrie, du Ministre de l'action sociale et de la promotion de la

femme, du Ministre des réformes institutionnelles, des droits de l'homme et des relations avec le Parlement, du Ministre du développement communal et du Gouverneur de la Banque de la République du Burundi. Des réunions ont également été tenues avec les bureaux du Sénat et de l'Assemblée nationale, la Commission de suivi de l'application de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi et les Président et Vice-Président de la Commission nationale pour la réhabilitation des réfugiés et des sinistrés.

10. Le Groupe a rencontré des représentants de la Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture et d'artisanat et aussi de quelque 40 organisations de la société civile intervenant dans des secteurs tels que les questions religieuses, les droits de l'homme, la promotion de la femme, les enfants, la jeunesse, le développement local et la lutte contre le VIH/sida. Le Groupe a également rencontré des responsables syndicaux. Il s'est rendu dans la province de Gitega pour s'y entretenir avec le Gouverneur et les autorités locales et a visité des projets appuyés par des organismes des Nations Unies ainsi qu'un site de déplacés financé par le Programme alimentaire mondial (PAM).

11. Par ailleurs, le Groupe a tenu une série de réunions avec des partenaires internationaux, dont le Représentant spécial du Président de l'Union africaine et chef de la Mission africaine, des fonctionnaires du Bureau des Nations Unies au Burundi et de l'équipe de pays des Nations Unies, le corps diplomatique et des représentants d'organisations non gouvernementales internationales. Les membres du Groupe, qui ont eu le plaisir de rencontrer le nonce apostolique, Mgr Michael Courtney, à Bujumbura, ont été profondément attristés par la nouvelle de son tragique assassinat survenu un mois plus tard.

12. Après la mission au Burundi, et conformément à la résolution 2003/16 du Conseil économique et social, trois membres du Groupe ont participé au Forum des partenaires au développement du Burundi, qui s'est tenu à Bruxelles les 13 et 14 janvier 2004.

13. Le Groupe tient à exprimer toute sa gratitude pour le soutien que lui ont apporté le Gouvernement burundais, le Représentant spécial du Secrétaire général, le Coordonnateur résident et l'équipe de pays des Nations Unies, le Secrétariat de l'ONU et tous ceux qui ont pris sur leur temps pour l'informer, répondre à ses questions et échanger des idées. Il remercie tout particulièrement le Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination du Département des affaires économiques et sociales pour son soutien constant.

III. Considérations générales

14. Le Burundi est un petit pays enclavé de la région des Grands Lacs africains, entouré par le Rwanda, la République démocratique du Congo et la République-Unie de Tanzanie. Ses frontières sont des éléments naturels, dont plusieurs rivières et le vaste lac Tanganyika. Avec l'accroissement démographique sans précédent des cinq dernières décennies (de 2 millions d'habitants en 1950 à 6,9 millions aujourd'hui) et un territoire exigu (27 834 km²), le Burundi présente une densité démographique de 228 habitants au kilomètre carré, la plus forte d'Afrique continentale après le Rwanda. La population burundaise se compose de trois groupes ethniques – les Hutus, les Tutsis et les Twas – qui ont en commun la langue, la culture et la religion.

15. Le Burundi a vécu sous le régime de la monarchie pendant des siècles. Colonisé par l'Allemagne en 1899, le pays est passé sous administration belge, en vertu d'un mandat de la Société des Nations et d'une tutelle des Nations Unies, de 1916 à 1962, date à laquelle il a accédé à l'indépendance. Les tensions ethniques entre la majorité hutue et la minorité tutsie marquent, depuis lors, la vie politique du pays. Des soulèvements violents se sont produits. Ainsi, en 1972, des dizaines de milliers de personnes ont été tuées, alors que près de 200 000 autres allaient chercher refuge en Tanzanie, où elles demeurent encore pour la plupart. À l'issue des premières élections démocratiques, qui se sont déroulées en 1993, Melchior Ndadaye, un Hutu, a été élu Président. Le Président Ndadaye a été assassiné quatre mois après sa prise de fonctions. Des massacres de Tutsis se sont produits, suivis de représailles. Des dizaines de milliers de personnes ont été tuées, tandis que des centaines de milliers d'autres ont fui leurs foyers.

16. En 1994, le Président Cyprien Ntaryamira, successeur du Président Ndadaye, a trouvé la mort lorsque l'avion qui le transportait en compagnie du Président rwandais a été abattu au-dessus de Kigali. En 1996, le major Pierre Buyoya est revenu au pouvoir à la faveur d'un coup d'État qui a été condamné par les pays voisins et a valu au Burundi des sanctions économiques régionales dont les conséquences ont été dramatiques pour la situation socioéconomique du pays. Ces sanctions ont été suspendues en janvier 1999.

17. Les chefs d'État de l'Organisation de l'unité africaine, devenue l'Union africaine, ont désigné le Président Julius Nyerere (République-Unie de Tanzanie), puis le Président Nelson Mandela (Afrique du Sud) comme médiateurs du processus de paix du Burundi, dans le cadre de l'Initiative régionale de paix. Une action diplomatique soutenue a abouti à l'Accord de paix et de réconciliation pour le Burundi, signé le 28 août 2000 à Arusha par 19 partis politiques. Toutefois, d'importants groupes rebelles hutus ont refusé de déposer les armes. En 2001, le Vice-Président sud-africain, M. Jacob Zuma, a été désigné comme médiateur officiel par le Président Mandela, le Président de la République-Unie de Tanzanie, M. Benjamin Mkapa, et le Président du Gabon, M. Omar Bongo, faisant office de comédiateurs. Le 1er novembre 2001, un gouvernement de transition a été mis en place sur la base de l'Accord d'Arusha et selon les dispositions de la constitution de transition. Le 30 avril 2003, le Président Buyoya a cédé la présidence au Président actuel, M. Domitien Ndayizeye, pour une période de 18 mois, comme le prévoit l'Accord d'Arusha. Le processus de paix d'Arusha devrait aboutir à des élections nationales en novembre 2004.

IV. Évolution politique récente

18. Le Groupe consultatif spécial observe, depuis sa création, une évolution importante du processus de paix au Burundi. Des initiatives diplomatiques ont abouti à la signature, les 8 octobre et 2 novembre 2003, des accords de Pretoria sur le partage des pouvoirs politiques, de défense et de sécurité. Ces accords ont conduit à la signature, le 16 novembre 2003 à Dar es-Salaam, de l'Accord global de cessez-le-feu par le Gouvernement de transition et le Conseil national pour la défense de la démocratie – Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD), un important groupe rebelle. Des ministres issus du CNDD-FDD ont été nommés au Gouvernement de transition et ont pris leurs fonctions à la fin du mois de novembre; on compte parmi eux M. Pierre Nkurunziza, responsable du CNDD-FDD, nommé

Ministre de la bonne gouvernance et de l'inspection générale de l'État. Le 6 janvier 2004, un commandement militaire conjoint, constitué d'officiers de l'armée gouvernementale et du CNDD-FDD, a été mis en place, ce qui a engagé le processus de paix dans une étape décisive. La violence a considérablement baissé dans le pays, 95 % du territoire étant désormais à l'abri des hostilités, selon les estimations.

19. Le Parti pour la libération du peuple hutu et son aile militaire, les Forces nationales pour la libération (PALIPEHUTU-FNL) (Aghaton Rwasa), qui demeure le seul groupe rebelle absent du processus de paix, continue de se battre à partir des zones rurales des environs de Bujumbura, créant un climat de violence et de peur à l'intérieur et autour de la ville. Toutefois, le Groupe s'est félicité que le PALIPEHUTU-FNL (Rwasa) ait rencontré le Président Ndayizeye du 18 au 21 janvier à Oisterwijk (Pays-Bas) pour discuter de la possibilité de conclure un cessez-le-feu et d'entrer dans le Gouvernement de transition.

20. Le 11 janvier 2004, le Président Ndayizeye a présenté aux partis politiques un projet de code électoral – une des conditions préalables aux élections qui, aux termes de l'Accord d'Arusha, doivent se dérouler avant la fin de la période de transition prévue pour novembre 2004.

21. Conformément aux dispositions de l'Accord d'Arusha, le Gouvernement de transition a demandé au Conseil de sécurité de mettre en place une commission d'enquête judiciaire internationale sur le génocide, les crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité commis depuis l'accession du pays à l'indépendance. Parallèlement, le Gouvernement a présenté au Parlement un projet de loi portant création d'une Commission nationale vérité et réconciliation.

22. Cette évolution rapproche plus que jamais le Burundi d'une paix globale et sans exclusive. Le programme de désarmement, de démobilisation, de réinstallation et de réinsertion des ex-combattants, qui revêt un caractère prioritaire, peut être financé à l'aide des fonds affectés au Programme multinational de démobilisation et de réinsertion que gère la Banque mondiale. Des contributions bilatérales devraient permettre de financer le précantonnement des combattants, qui ne peut être financé par le Programme multinational.

23. Du fait de l'intégration des membres des mouvements armés dans les forces armées nationales, prévue par le processus de paix, les effectifs militaires du pays devraient augmenter pour atteindre le chiffre de 65 000, constituant une charge budgétaire supplémentaire pour l'État. Pour y faire face, le Gouvernement a annoncé une démobilisation planifiée, qui vise à réduire l'effectif de l'armée de 10 000 personnes par an pendant une période de quatre ans, et a sollicité à cette fin l'appui de la communauté internationale.

24. Il a été fait état d'une recrudescence des violations des droits de l'homme dans certaines régions du pays. L'on a également déploré des actes de banditisme et un climat d'impunité, en plus de la corruption qui se serait considérablement aggravée ces dernières années. On a fait comprendre au Groupe que ces problèmes étaient une conséquence de la guerre, qui aurait affaibli, sinon détruit les institutions de la gouvernance. Le Gouvernement burundais a condamné ces faits et s'est engagé à mener des enquêtes.

25. L'Organe central du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (Union africaine) a décidé de déployer la Mission africaine au Burundi (MIAB), dont les premiers détachements sont arrivés à Bujumbura le 27 avril 2003,

dans l'intention déclarée de créer les conditions du déploiement d'une force de maintien de la paix des Nations Unies. Le déploiement de quelque 3 000 hommes venus d'Afrique du Sud, d'Éthiopie et du Mozambique s'est achevé en octobre 2003. La Mission est dirigée par l'Ambassadeur Mamadou Bah, que le Groupe a rencontré à Bujumbura. Plusieurs donateurs bilatéraux ont fourni un appui financier à la MIAB, qui s'acquitte de missions essentielles telles que le précantonnement des combattants. Le Conseil de sécurité a invité le Secrétaire général à lui soumettre des recommandations, au début de mars 2004, sur la manière dont les Nations Unies pourraient apporter l'appui le plus efficace à la mise en oeuvre intégrale de l'Accord d'Arusha. Dans la mesure où les ressources nécessaires à la MIAB proviennent de contributions volontaires, il y a lieu de se pencher sur la question du financement de la mission à long terme. Le Groupe a été informé de la requête relative au remplacement de la MIAB par une force de maintien de la paix des Nations Unies.

V. Aperçu général de la situation humanitaire, économique et sociale

A. Contexte humanitaire

26. Le tissu économique et social du pays porte les marques d'une décennie de violences incessantes, qui ont coûté la vie à près de 300 000 personnes, essentiellement des civils. Selon les institutions humanitaires et les organismes de développement des Nations Unies, le niveau de vulnérabilité de la population prise dans son ensemble est l'un des plus élevés au monde. Plus de 70 % des personnes déplacées qui vivent dans des camps ne sont pas en mesure de satisfaire leurs besoins journaliers minimaux en eau potable et en nourriture. Le nombre de personnes admises dans les centres de nutrition et de soins de santé financés conjointement par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le PAM et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ne cesse d'augmenter. En 2003, au moins 1,2 million de personnes ont reçu de la nourriture du PAM, et l'on s'attend à ce que 630 000 personnes recourent chaque mois à cette assistance au début de 2004. Pillées et dépossédées par des rebelles, des militaires sans scrupules ou des brigands, de nombreuses communautés ont perdu toute possibilité de subsistance. Une autre source de préoccupation est le problème des mines antipersonnel, qui ont fait de nombreuses victimes.

27. Du fait de la guerre, 30 % des ménages burundais sont dirigés par des femmes. Des associations de femmes burundaises se sont constituées pour réclamer une protection contre les violences sexistes. Les enfants sont également touchés : depuis le début du conflit, plus de 14 000 enfants soldats ont été engagés dans l'armée nationale, les milices et les forces rebelles. Plus de 600 000 autres sont orphelins de guerre. La mortalité infantile a atteint le taux alarmant de 114 pour 1 000 naissances. Selon le système des Nations Unies, la couverture vaccinale et la fréquentation des établissements primaires ont baissé d'un tiers depuis 1993.

28. L'espérance de vie à la naissance a baissé de 10 ans, pour se limiter à 40,9 ans en 2001. Le secteur de la santé manque cruellement de moyens, tant humains que matériels. Le paludisme, qui se propage dans tout le pays, est actuellement la maladie la plus meurtrière. Le Ministère burundais de la santé et l'OMS ont mis en place un nouveau protocole de traitement, l'UNICEF et des organisations non

gouvernementales internationales apportant leur concours à cette initiative. L'accès aux médicaments a été décrit comme un problème persistant auquel l'État devrait rechercher, d'urgence, des solutions, en coopération avec ses partenaires du développement. L'incidence de l'infection à VIH est une source de préoccupation croissante. Selon le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)³, 40 000 Burundais sont morts victimes du sida en 2001, et 8,3 % des personnes âgées de 15 à 49 ans vivent avec le VIH/sida. Une mobilisation récente de toutes les parties prenantes burundaises devrait contribuer à contenir l'expansion de la maladie.

29. Dans le cadre de la procédure d'appel global pour 2004, lancée le 19 novembre 2003, l'équipe de pays des Nations Unies et ses partenaires ont requis une enveloppe de 71 545 567 dollars, qui devrait permettre de venir en aide aux plus vulnérables et aussi de jeter les bases du développement et de la réconciliation. Il importe donc que cet appel soit entendu et que les ressources nécessaires soient dégagées. La réponse des donateurs aux appels précédents a été décevante : le Burundi n'a pu obtenir qu'un tiers des ressources requises, ce qui lui a seulement permis de répondre aux besoins alimentaires essentiels et d'apporter une aide aux réfugiés et aux personnes déplacées. Les contributions, les annonces de contributions et les fonds reportés à la procédure d'appel de 2003 s'élèvent à 21 263 348 dollars, soit 29,7 % des ressources nécessaires. Cette année, le cas du Burundi a reçu une attention particulière lors de la manifestation d'ouverture de tous les appels lancés à Genève. Ainsi, dans le cadre de l'Initiative sur les bonnes pratiques en matière d'action humanitaire, l'on a préconisé un renforcement de l'appui fourni à la communauté humanitaire présente au Burundi.

B. Retour des réfugiés et des déplacés

30. En Afrique, ce sont les Burundais qui souffrent de la plus forte proportion de personnes déplacées. En effet, plus de 17 % de la population est soit déplacée, soit réfugiée. Au moins 13 % des Burundais doivent compter sur l'aide extérieure pour survivre. Plus de 281 000 déplacés sont répartis sur 230 emplacements dans l'ensemble du pays, tandis que 750 000 réfugiés vivent en exil, beaucoup recevant une aide du HCR. Dans le même temps, 37 000 réfugiés de la République démocratique du Congo se trouvent en territoire burundais et reçoivent également une aide des organismes des Nations Unies.

31. Certains réfugiés ont commencé à rentrer de leur plein gré de Tanzanie dans les provinces du nord et du centre du Burundi, tendance qui s'est accentuée ces derniers mois. Selon les prévisions du HCR, 300 000 réfugiés rentreront de Tanzanie au début de 2004. Depuis la signature des deux Protocoles de Pretoria, les réfugiés et les déplacés attendent un rapatriement et une réinsertion planifiés.

32. Créée en vertu de l'Accord d'Arusha, la Commission nationale de réhabilitation des sinistrés (CNRS) est chargée d'organiser et de coordonner tous les aspects du retour des réfugiés et des déplacés pour qu'ils puissent passer des secours d'urgence à une réinsertion sociale et professionnelle. La Commission est désormais en place et un plan d'action a été élaboré pour orienter ses travaux. Toutefois, étant donné qu'il faut s'attendre à court et à moyen terme à des retours massifs, les institutions burundaises ne peuvent à elles seules suffire à la tâche. Le coût estimatif des activités dans ce domaine est de 500 millions d'euros, y compris le relèvement

agricole, et il est fait appel à cet effet à l'aide internationale. Dans ce contexte, il est important de bien préciser les domaines d'activité respectifs de la CNRS d'une part et, d'autre part, du Ministère de la réinsertion et de la réinstallation des déplacés et rapatriés.

33. Dans un pays dont 91 % des habitants vivent dans des zones rurales, les effets conjugués d'une forte densité de population et des retours massifs soulèvent la question de l'accès à la terre. Certains réfugiés ont été expropriés et les réfugiés de 1972 ne peuvent réclamer légalement leurs terres étant donné que la date limite légale (prescription) est passée. Il incombe au Gouvernement de résoudre le problème délicat de la conciliation des exigences contradictoires des déplacés et rapatriés en matière foncière. On a proposé de s'attaquer à ce défi en renforçant et développant le mécanisme traditionnel de règlement de conflits des *Bashingantahe* tout en l'insérant dans le système judiciaire officiel. Le droit des femmes à la propriété foncière constitue un problème urgent qui devra être énoncé clairement et abordé dans la nouvelle législation nationale.

C. Situation économique

34. Le Burundi est classé parmi les pays les moins avancés (PMA). Avec 89,2 % de sa population ne disposant que de moins de 2 dollars par jour et 58,4 %, de moins de 1 dollar, l'indice du développement humain du Burundi est de 0,337, ce qui le situe au 171^e rang sur 175 (PNUD – *Rapport sur le développement humain 2003*). En 2002, le taux de croissance économique était évalué à 2 % en termes réels, soit moins de l'accroissement de la population estimé à 3 %, d'où une forte aggravation du niveau de pauvreté. Le revenu national brut par habitant est de 110 dollars, ce qui est bien en dessous de la moyenne de l'Afrique subsaharienne (490 dollars) et représente un quart du revenu du groupe des pays à faible revenu. Le taux d'alphabétisation des adultes est de 49 % (PNUD 2002)⁴.

35. Le produit intérieur brut est tombé de 1,2 milliard de dollars en 1991 à 690 millions en 2001. Bien que la croissance ait dépassé les prévisions en 2002, il faut s'attendre à un ralentissement en 2003 à cause des pluies insuffisantes et de la persistance des combats au cours de la première moitié de l'année. Le franc burundais a perdu près de 30 % de sa valeur depuis 2001. La dévaluation décrétée en août 2002 a fait flamber les prix du carburant, des matériaux de construction et d'autres produits de consommation.

36. La population burundaise est rurale à plus de 90 %. Le café représente 85 % des exportations commerciales du pays et la baisse des cours sur le marché des produits de base a eu pour effet de réduire de plus de 60 % les recettes en devises. La culture de rente du thé et du coton est également pratiquée et certaines firmes industrielles transforment ces produits. Le pays n'en reste pas moins sous-industrialisé, et a certaines possibilités dans le secteur des industries extractives et de l'hydroélectricité. Dans ce contexte, l'intensification des secteurs économiques traditionnels et la diversification de l'économie sont indispensables au développement du pays, tout comme des projets à forte intensité de main-d'oeuvre sont indispensables pour lutter contre un chômage élevé.

37. Le Burundi se trouve dans une situation budgétaire extrêmement difficile, au point que le Gouvernement a demandé un soutien budgétaire d'urgence pour financer des dépenses courantes vitales telles que les traitements et l'exécution

d'activités liées au renforcement des capacités et à la gouvernance. Les représentants des milieux d'affaires que le Groupe a rencontrés au cours de son séjour au Burundi ont également souligné la nécessité d'un soutien budgétaire pour permettre aux organismes d'État de régler les factures dues à des sociétés privées, faute de quoi le pays s'expose à une insolvabilité générale et à d'innombrables faillites. Les taux d'intérêt élevés et une forte pression fiscale constituent également des obstacles au relèvement du secteur privé. L'intégration de membres des mouvements armés dans les forces de défense nationales aura nécessairement des répercussions sur le budget de l'État.

38. Le Gouvernement burundais a rédigé en 2002 un document intérimaire de stratégie et de réduction de la pauvreté (DISRP), qui a servi à la formulation, en novembre de la même année, d'un programme social d'urgence. Ces documents servent actuellement à la rédaction d'un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Le Groupe estime comme le FMI que la publication d'un DISRP représente une étape importante vers l'élaboration de la stratégie économique du Gouvernement pour les prochaines années. Le Groupe a également pris note de la recommandation formulée dans le communiqué final du Forum des partenaires du développement tendant à ce que, dans l'intervalle, il soit établi une « feuille de route » globale confirmant les liens entre les différents programmes de développement mis en route (démobilisation, désarmement et réinsertion, réinstallation, renforcement des capacités, aide budgétaire et appui à la balance des paiements, etc.), contenant un échéancier et définissant une stratégie en vue d'une réaction rapide et coordonnée.

VI. Paix et développement

39. À bien des égards, 10 années de guerre ont eu des répercussions catastrophiques sur la situation socioéconomique du Burundi. Selon la Banque mondiale, à cause de la situation en matière de sécurité, l'économie a subi une contraction de 25 % au cours des cinq dernières années. L'implosion des services publics, surtout de l'infrastructure sanitaire, de l'éducation et autres services sociaux de base, a entraîné un déclin du développement. Sur le plan du développement durable, on estime que le conflit a coûté au pays 35 % de sa forêt naturelle et 25 % de ses zones plantées d'arbres : les forêts servaient de bases aux rebelles et les forces armées ont mené des campagnes destructrices pour les déloger. Dans le secteur de la santé, l'une des causes de l'augmentation des cas de paludisme dans l'ensemble du pays est l'exode de populations du fait de la guerre, et le développement concomitant de la culture du riz et de l'élevage de poissons dans les marais des hauts plateaux⁵.

40. Les représentants du Gouvernement burundais et de l'équipe de pays des Nations Unies ont souligné que la lutte contre la pauvreté serait capitale dans la consolidation des acquis dans le domaine politique. L'attention des membres du Groupe a été appelée sur les conclusions de recherches menées par la Banque mondiale sur l'aide aux pays sortant d'un conflit, qui indiquaient que le risque de reprise des conflits était élevé si les conditions de vie de la population ne s'amélioraient pas dans les cinq ans. Il est donc indispensable de susciter un créneau et de faire sortir le Burundi du piège des conflits au moyen d'une aide rapide et massive.

41. Après les conflits, on observe fréquemment un décalage entre secours et développement, qui se manifeste par l'incapacité à transformer la dynamique de la réaction à la crise en activités de redressement, de relèvement et de développement⁶. Le Groupe a été invité à observer les activités menées par les organismes des Nations Unies pour s'attaquer à ce décalage et faire en sorte que, grâce à l'aide humanitaire, leurs activités contribuent à la réhabilitation à long terme des communautés. Un exemple intéressant à ce sujet est le programme commun d'opérations agricoles d'urgence FAO-PAM, qui combine la fourniture simultanée de semences et de vivres à 200 000 ménages afin d'éviter la consommation des semences.

42. Les liens entre paix et développement appellent une approche globale des problèmes auxquels se heurte le Burundi, incluant les aspects fondamentaux des secours, du redressement, des droits de l'homme, de la croissance économique et du développement durable. Dans un rapport intitulé « Choosing Hope: the case for constructive engagement in Burundi » (Choisir l'espoir : pour un engagement constructif au Burundi) (Bujumbura, décembre 1998), l'équipe de pays des Nations Unies au Burundi a déploré que cette formule, bien que préconisée par le Conseil économique et social dans ses conclusions convenues 1998/17 n'ait pas encore été mise au point pour ce pays. Le Groupe consultatif spécial encourage de nouveau le système des Nations Unies et la communauté internationale à élaborer des stratégies d'appui englobant tous les aspects de la transition des secours au développement, et à fournir au pays une assistance équilibrée et complémentaire.

VII. Le rôle des Nations Unies dans l'assistance au Burundi

43. Au cours de son séjour au Burundi en novembre 2003, le Groupe a pu constater le rôle dynamique joué par les Nations Unies au Burundi. Dans leurs différents domaines d'activité – soutien politique, aide humanitaire, développement rural, santé ou éducation – les Nations Unies sont manifestement fortement présentes et ont continué à fournir une aide après le gel ou la réduction marquée de l'assistance bilatérale et autre.

44. Le Bureau des Nations Unies au Burundi a été créé en 1993, à la demande du Conseil de sécurité, pour appuyer les initiatives visant à favoriser la paix et la réconciliation. Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau préside le Comité du suivi de l'application, qui est chargé de veiller à l'application intégrale et sans retard des dispositions de l'Accord d'Arusha. Une commission mixte de cessez-le-feu fait fonction d'organe subsidiaire du Comité de suivi, son président étant nommé par le Secrétaire général et relevant de son Représentant spécial. Le Secrétaire général présente chaque année un rapport sur la situation au Burundi au Conseil de sécurité. Le dernier rapport du Secrétaire général (S/2003/1146 du 4 décembre 2003) contient des informations détaillées et actualisées au sujet de la situation politique et de la sécurité au Burundi ainsi que sur la situation économique, humanitaire et en matière de droits de l'homme.

45. La plupart des grands organismes, fonds et programmes des Nations Unies opèrent au Burundi : FAO, PNUD, UNICEF, HCR, Haut Commissariat aux droits de l'homme, FNUAP, UNESCO, PAM et OMS. La Banque mondiale y a également un bureau. Le coordonnateur résident des activités opérationnelles du système des Nations Unies au Burundi et coordonnateur des opérations humanitaires remplit

également les fonctions de représentant résident du PNUD. Le Groupe a examiné le degré de collaboration entre les organismes des Nations Unies. Il a été informé que la situation difficile en matière de sécurité avait favorisé l'entraide et la coopération. Des mécanismes de coordination ont été mis en place concernant plusieurs aspects des activités et des groupes et comités thématiques ont été constitués au titre d'activités de développement sectoriel. C'est ainsi que le PNUD, la Banque mondiale et le HCR ont créé, grâce à un protocole d'accord, une cellule interinstitutions chargée des questions de réinsertion. Le Groupe a été informé que la coordination devait porter non seulement sur l'échange d'informations, mais aussi sur l'élaboration de stratégies communes et la planification.

46. Le système des Nations Unies joue un rôle vital dans le domaine de l'aide humanitaire et le soutien qu'il apporte dans les situations d'urgence a sans aucun doute sauvé des vies. Le Bureau de coordination des affaires humanitaires coiffe un groupe de contact humanitaire, qui tient tous les mois des réunions avec toutes les parties prenantes des Nations Unies et autres, dont plus de 50 organisations non gouvernementales locales et internationales. De plus, des comités techniques interinstitutions s'occupent de domaines humanitaires précis qui font chacun l'objet d'un organisme chef de file. Il existe également au niveau des provinces des groupes de coordination des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales partenaires. Par exemple, l'UNICEF et le PAM ont signé un protocole d'accord tripartite avec 11 organisations non gouvernementales internationales afin de soutenir dans l'ensemble du pays 248 centres de nutrition, de soins et de santé. Comme on l'a vu plus haut, le mécanisme des appels globaux permet également de renforcer la coordination au niveau de la planification de l'aide et au-delà.

47. En ce qui concerne l'appui au développement, le système des Nations Unies exécute des programmes visant à renforcer les capacités dans les zones rurales, notamment les capacités de production, à développer des activités productrices de revenus et à encourager, entre autres, la sécurité alimentaire, l'aide aux communautés et l'enseignement des filles. Le deuxième cadre de coopération de pays pour le Burundi (2002-2004) a été établi par le PNUD et approuvé par son Conseil d'administration en septembre 2001. Ses domaines de programmes stratégiques sont la lutte contre la pauvreté et le VIH/sida ainsi que la gouvernance démocratique et économique. Surtout, l'équipe de pays des Nations Unies met la dernière main au bilan commun de pays pour le Burundi, dont l'établissement avait été retardé à cause de la situation politique. Sur la base du bilan commun de pays, les organismes des Nations Unies élaborent actuellement le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui devrait être mis au point au cours du premier trimestre de 2004. Le Burundi, qui était dispensé de cette procédure, revient résolument au processus normal d'aide à la planification du système des Nations Unies.

48. La Commission des droits de l'homme a nommé Mme Marie-Thérèse A. Keita-Bocoum Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi. Mme Keita-Bocoum présente un rapport annuel à la Commission et à la Troisième Commission de l'Assemblée générale⁸. Le Rapporteur spécial, qui a également informé le Groupe consultatif spécial, analyse la situation pour ce qui est des droits de l'homme, de la justice et de l'état de droit et adresse d'importantes recommandations aux parties au conflit, aux autorités burundaises et à la communauté internationale. Le Haut Commissariat aux droits de l'homme dispose

d'un bureau au Burundi, qui suit et encourage les droits de l'homme ainsi que la réforme judiciaire.

VIII. Appui des donateurs internationaux en faveur du Burundi

49. L'aide financière internationale au Burundi a chuté de 66 % entre 1990 et 2002. Après la crise d'octobre 1993 et l'embargo de 1996, la coopération internationale a été suspendue. À partir de 1998, plusieurs réunions ont été consacrées au Burundi et un accord a été conclu au sujet d'une stratégie consistant à fournir exclusivement une aide humanitaire. Une conférence tenue à Paris en décembre 2002, quelques jours après la signature de l'Accord d'Arusha, a conduit à la décision de reprendre l'aide structurelle au Burundi. Lors de cette conférence, les donateurs ont annoncé des contributions d'un total estimatif de 450 310 000 dollars. En outre, il a été décidé d'organiser régulièrement des conférences de donateurs. Les tables rondes de donateurs tenues par la suite à Genève, en décembre 2001 et novembre 2002, ont entraîné un accroissement régulier des annonces de contributions des donateurs, dont le montant total estimatif est actuellement de 981 620 000 dollars.

50. Malgré des engagements répétés, les fonds ont été lents à arriver et n'ont totalisé que 354,2 millions de dollars, soit 36 % des annonces. La plus grande partie des décaissements provenant de donateurs bilatéraux a été consacrée à des activités humanitaires, souvent menées par les soins d'organisations non gouvernementales. En revanche, les institutions multilatérales ont été plus disposées à fournir un appui budgétaire et à la balance des paiements ainsi qu'une assistance aux projets de développement. Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont offert ce soutien dans le cadre de programmes d'urgence postérieurs au conflit. En 2002 et 2003, la Banque a décaissé les deux premières tranches, de 20 millions de dollars chacune, d'un crédit de redressement économique s'élevant à 54 millions de dollars, tandis que le FMI a approuvé deux tirages de 13 millions de dollars au titre de l'aide d'urgence postérieure au conflit. L'Union européenne a quant à elle fourni un appui budgétaire (37 620 000 dollars) et le PNUD a décaissé 16 220 000 dollars au titre de l'aide aux projets et de l'assistance technique, le FIDA versant 4 520 000 dollars⁹. Certains donateurs bilatéraux tels que la Belgique et la France ont également fourni un appui budgétaire.

51. Les 13 et 14 janvier 2004, le Burundi a organisé à Bruxelles, en collaboration avec le Gouvernement belge et avec le soutien technique du PNUD, le Forum des partenaires au développement du Burundi. Ce forum avait pour objet d'amener les agents bilatéraux et multilatéraux à fournir un large appui dynamique au Burundi afin de mettre un terme au chaos socioéconomique et de permettre au pays de s'attaquer à la pauvreté et de s'engager sur la voie du développement durable. Les demandes d'aide tournaient autour de quatre thèmes assortis chacun d'une enveloppe financière représentant au total 1,7 milliard de dollars : a) aide budgétaire et appui à la balance des paiements (942,8 millions de dollars pour la période 2003-2006), dont l'allègement de la dette extérieure; b) appui au programme national de renforcement des capacités concernant la bonne gouvernance, y compris la gouvernance démocratique, administrative et économique (99,9 millions de dollars en 2004 et 2005); c) un programme d'appui à la réforme des forces de défense et de

sécurité (80 millions de dollars); et d) le Programme national de réhabilitation des sinistrés (500 millions d'euros), dont des activités de relèvement des zones rurales.

52. Vingt-cinq pays étaient représentés à ce forum, de même que l'Union africaine, l'Union européenne, la Banque mondiale et le FMI. Le Groupe consultatif spécial était représenté par son président, l'Ambassadeur Kumalo, ainsi que par les Ambassadeurs De Ruyt et Nteturuye. L'Ambassadeur Kumalo a été invité à présenter les activités et les conclusions du Groupe à la séance d'ouverture du Forum. Les participants ont annoncé une aide au Burundi à hauteur de 1 milliard 32 millions de dollars. Les donateurs se sont déclarés satisfaits des progrès accomplis dans le processus de paix et ont souligné que le pays était à la croisée des chemins, de sorte qu'il importait de réaffirmer la volonté d'aider à consolider les acquis et à entreprendre la deuxième phase de la transition, pour pouvoir passer des secours à l'aide au développement. Les donateurs ont également mis en lumière les dimensions sous-régionales des solutions aux problèmes de développement du Burundi.

53. Dans son communiqué final, le Forum a décidé notamment de créer un comité de suivi chargé de favoriser la coordination entre donateurs. Ce comité, présidé par le Gouvernement burundais et composé de représentants du Gouvernement et de donateurs, se réunira tous les mois. Les participants ont également décidé de se rencontrer chaque année, de préférence à Bujumbura, pour évaluer la situation politique, économique et sociale du pays.

54. Le Burundi ne pouvant se passer d'aide budgétaire, les représentants du FMI et de la Banque mondiale ont informé le Groupe des efforts déployés par les autorités burundaises pour assurer la transparence et la responsabilité dans les dépenses publiques, notamment au moyen de revues des dépenses publiques.

55. La dette extérieure du Burundi (86 % au niveau multilatéral) représente 204 % de son produit national brut et le service de la dette absorbe 98,8 % de l'ensemble des recettes. Les arriérés dus à la Banque africaine de développement (35 millions de dollars) sont particulièrement préoccupants et il faut trouver d'urgence une solution pour que le Burundi puisse avoir accès à d'autres facilités multilatérales. La Banque mondiale a créé un fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette multilatérale, mécanisme qui s'est révélé efficace dans d'autres pays sortant d'un conflit. La communauté des donateurs a été invitée à plusieurs reprises à alimenter ce fonds. Pour ce qui est de la dette bilatérale, qui représente 14 % de la dette totale, le Club de Paris a annoncé en décembre 2003 qu'un allègement serait accordé dès que le Conseil d'administration du FMI aurait autorisé le Burundi à utiliser la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

56. Le 23 janvier 2004, soit 10 jours après le Forum des partenaires au développement, le Conseil d'administration du FMI a approuvé un programme triennal en faveur du Burundi au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. Le Groupe a été informé que le Burundi réunirait les conditions requises pour bénéficier de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés au début de 2005.

IX. Observations et recommandations

57. Le Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social sur le Burundi n'ignore pas que ses travaux se situent à une période importante, au moment où le peuple burundais aborde le processus de paix avec détermination et s'engage sur la voie menant des secours au développement. Il est aux prises avec plusieurs problèmes interdépendants, auxquels il est indispensable de s'attaquer pour favoriser la stabilité et assurer une paix et un développement durables. Il convient de s'attacher en particulier à maintenir la dynamique et à consolider le processus de paix, à promouvoir la stabilité et à s'acheminer vers l'allègement de la pauvreté et le développement durable. Le Groupe est vivement encouragé par la détermination et le sérieux des Burundais dans la recherche de solutions à ces problèmes. Il n'en est pas moins évident que ces efforts ne suffiront pas et qu'il faut établir un partenariat solide avec la communauté internationale. Le pays ne bénéficie toujours que d'une aide internationale limitée, mais le Groupe estime que le moment est venu d'égaliser les efforts déployés par le Gouvernement et le peuple burundais en leur offrant un appui concret, rapide et efficace de la communauté internationale afin de renforcer un véritable partenariat.

58. Cela étant, le Groupe tient à faire les observations ci-après et à adresser les recommandations qui suivent au Conseil économique et social.

A. Maintenir la dynamique et consolider le processus de paix

59. Le Groupe se félicite de la mise en place d'un gouvernement de transition d'unité nationale avec la participation des représentants du CNDD/FDD (Nkurunziza), à l'issue de l'adoption récente des Protocoles de Pretoria, qui a conduit à l'Accord global de cessez-le-feu signé le 16 novembre 2003 à Dar es-Salaam par le Gouvernement de transition et le CNDD/FDD.

60. Le Groupe se réjouit de la rencontre récente, aux Pays-Bas, du Président Ndayizeye et d'une délégation du PALIPEHUTU-FNL, et espère vivement que cette avancée intégrera pleinement le PALIPEHUTU-FNL de M. Agathon Rwasa dans le processus de paix et mettra un terme aux hostilités et à la violence.

61. Le Groupe rappelle les dispositions de l'Accord d'Arusha du 28 août 2000 relatives à la tenue d'élections avant la fin de la période de transition et estime qu'il importe de créer une atmosphère favorable pour mettre en place un système de gouvernance démocratique, ouvert à tous et légitime reposant sur des élections libres et régulières. Si le Gouvernement burundais sollicitait l'aide technique de l'Organisation des Nations Unies pour la tenue de ces élections, le Groupe recommande qu'une suite favorable soit donnée à cette demande.

62. Le Groupe rappelle que, en vertu de l'Accord d'Arusha, une commission nationale Vérité et Réconciliation doit être constituée et que le Gouvernement de transition a prié le Conseil de sécurité de créer une commission d'enquête judiciaire internationale chargée d'enquêter sur les crimes de génocide, crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité. La mise en place de ces deux entités est à l'étude.

63. Le Groupe salue l'Union africaine pour le rôle vital que joue la Mission africaine au Burundi et demande aux donateurs de lui fournir un appui financier afin qu'elle puisse exécuter son mandat, notamment dans le domaine du cantonnement

préalable des combattants. Le Groupe demande également aux Nations Unies de soutenir les efforts déployés par la Mission africaine pour l'aider à s'acquitter comme il convient de ses responsabilités vitales en ce qui concerne le processus de paix.

B. Promotion de la stabilité

64. Le Groupe est conscient des énormes difficultés que soulève la réinstallation des réfugiés et déplacés et invite le Gouvernement et ses partenaires du développement et de l'aide humanitaire à redoubler d'efforts d'urgence et à renforcer leur appui. Il souligne en particulier l'importance du rôle du HCR dans l'aide aux rapatriés et la préparation minutieuse de leur réinstallation. Le Groupe demande le renforcement des activités de la Commission nationale de réhabilitation des sinistrés ainsi que le financement de ses activités par le Gouvernement et les donateurs, comme prévu par l'Accord d'Arusha.

65. Le Groupe recommande que le Gouvernement s'attaque au problème de l'accès à la terre, compte tenu de la densité de population déjà élevée et de la nécessité de réinstaller de nombreux rapatriés et sinistrés. Le Groupe recommande en outre que le Gouvernement envisage des mécanismes traditionnels de règlement des conflits, tels que le système de *Bashingantahe*.

66. Le Groupe estime qu'il est indispensable de procéder d'urgence au désarmement, à la démobilisation, à la réinsertion et à la réinstallation des anciens combattants, se félicite du programme multinational de démobilisation et de réinsertion géré par la Banque mondiale et demande aux donateurs de dégager des fonds pour financer l'ensemble des activités de démobilisation, désarmement, réinstallation et réinsertion, dont le cantonnement préalable des combattants et la restructuration des forces de sécurité, et invite toutes les parties intéressées à oeuvrer à cet égard en collaboration étroite. Le Groupe souligne par ailleurs qu'il importe de régler efficacement le problème particulier des enfants soldats, notamment dans le contexte de l'accord conclu entre le Gouvernement burundais et l'UNICEF au sujet de la démobilisation des enfants soldats.

67. Le Groupe constate que des années de guerre accompagnées de la détérioration de l'ordre public ont créé au Burundi un problème de plus en plus grave de violence contre les femmes et les enfants ainsi qu'un phénomène nouveau de corruption et de banditisme dans certaines parties du pays. Le Groupe estime que le Gouvernement doit faire tout son possible pour assurer le respect de la loi et le maintien de l'ordre.

68. Le Groupe engage les autorités burundaises à garantir la défense des droits de l'homme, condition indispensable à l'instauration d'une société paisible et des conditions nécessaires à la stabilité dans le pays. Le Groupe demande aux autorités de donner la suite qu'il convient aux recommandations du Rapporteur spécial concernant la situation des droits de l'homme au Burundi.

C. Réduction de la pauvreté et développement durable

69. Le Groupe estime que la sécurité alimentaire demeure l'un des grands défis du pays et qu'il faut réduire progressivement la dépendance à l'égard de l'aide alimentaire par la promotion de l'autosuffisance au niveau communautaire. Il

engage les autorités burundaises à redoubler d'efforts pour remettre en état le secteur agricole. Il demande également aux organisations internationales, en particulier la FAO et le PAM, ainsi qu'aux donateurs, de continuer d'épauler concrètement l'action du Gouvernement dans ce domaine.

70. Le Groupe demande au Gouvernement de redoubler d'efforts pour mettre en place l'infrastructure de base dans le secteur de la santé publique et souligne l'importance de l'intervention résolue de la communauté internationale dans ce domaine. Le Groupe est préoccupé par la propagation alarmante du paludisme et la prévalence élevée de cas de VIH/sida. Il se félicite de l'application du nouveau protocole pour le traitement du paludisme avec l'appui de l'OMS, de l'UNICEF et d'organisations non gouvernementales, ainsi que de la stratégie visant à s'attaquer à la propagation alarmante du VIH/sida. Le Groupe invite le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme à affecter des crédits à ces activités. Il invite aussi les autorités à faciliter les procédures administratives pour l'importation de médicaments, afin d'en réduire la pénurie.

71. De l'avis du Groupe, l'éducation est la clef d'un redressement durable après la crise et le maintien des acquis de la réconciliation dans le pays. Le Groupe encourage le Gouvernement à exécuter son plan d'action national pour l'éducation, à assurer l'enseignement pour tous, notamment en dispensant les enfants indigents du paiement des frais de scolarité, et à favoriser en particulier l'enseignement des filles. Le Groupe préconise par ailleurs un appui international important dans ce domaine.

72. Le Groupe engage vivement le Gouvernement à formuler une stratégie globale de diversification économique pour pouvoir trouver de nouvelles sources de croissance et de création d'emplois et élargir sa gamme d'exportations. Cette stratégie devrait porter notamment sur la diversification des activités liées au secteur agricole, dont la création de capacités de transformation de produits agricoles; l'encouragement de projets à forte intensité de main-d'oeuvre, tels que travaux publics à court terme et, à plus long terme, remise en état des infrastructures; le développement de l'aménagement urbain, notamment en matière de logements; et la mise en place de services propres à contribuer au développement à long terme de l'économie burundaise. Le Groupe invite les entités intéressées des Nations Unies, la Banque mondiale et les autres partenaires à aider les autorités burundaises dans cette tâche.

D. Renforcement des partenariats internationaux

73. Le Groupe estime que l'aide humanitaire reste indispensable au Burundi et considère que l'appel global pour 2004 constitue un outil indispensable et global de l'appui international à l'action humanitaire; il demande à la communauté des donateurs de soutenir largement cette entreprise et d'augmenter sensiblement l'apport financier aux projets inscrits dans l'appel. Le Groupe rappelle par ailleurs qu'il importe de faciliter au maximum les activités menées par les organisations non gouvernementales pour acheminer l'aide humanitaire au peuple burundais.

74. Le Groupe souligne qu'à mesure que le processus politique progresse, il y a lieu d'entreprendre davantage d'activités axées sur le développement afin de remettre en état les communautés et de renforcer les capacités de la société civile ainsi que des institutions publiques pour ce qui est de jeter les bases du

développement à moyen terme et à long terme. Il encourage le Gouvernement à établir un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

75. Le Groupe se félicite de la réalisation du bilan commun de pays pour le Burundi par l'équipe de pays des Nations Unies et souligne que la coordination de l'aide internationale doit impérativement reposer sur un cadre analytique solide. Il encourage l'équipe de pays à établir le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui servira de plan d'action stratégique aux organismes des Nations Unies présents dans le pays, et à en coordonner étroitement l'élaboration avec les autres partenaires du développement.

76. Le Groupe préconise un soutien financier suffisant aux programmes et politiques élaborés par le Gouvernement ainsi qu'aux projets soumis par les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires afin d'assurer le passage du stade des secours à celui du développement.

77. Le Groupe salue l'action menée par les autorités burundaises pour assurer la responsabilité financière, y compris les revues des dépenses publiques, malgré la situation de guerre, et se réjouit que le Gouvernement ait donné des assurances que le soutien budgétaire serait utilisé dans la transparence.

78. De l'avis du Groupe, il est impératif de trouver d'urgence une solution pragmatique au fardeau de la dette extérieure, qui a atteint des proportions excessives. Il demande à la communauté des donateurs de verser des contributions au Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette multilatérale constitué par la Banque mondiale pour aider le pays à éponger ses arriérés, y compris les sommes dues à la Banque africaine de développement. Le Groupe se réjouit que le Club de Paris se soit engagé à accorder un allègement de la dette dès que le Conseil d'administration du FMI aurait approuvé la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance en faveur du Burundi. Il engage les autres donateurs à accorder un allègement de la dette dans des conditions comparables.

79. Le Groupe salue l'aide fournie par les institutions de Bretton Woods au Burundi et les encourage à poursuivre leur soutien. Il accueille favorablement l'approbation par le FMI, le 23 janvier 2004, d'un arrangement triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

80. Le Groupe salue la réussite du Forum des partenaires au développement du Burundi tenu à Bruxelles les 13 et 14 janvier 2004 et souscrit au communiqué final du Forum, selon lequel il est indispensable de traduire à titre prioritaire les engagements en aide tangible. Le Groupe prie instamment les donateurs bilatéraux à renforcer leur aide d'urgence au Burundi, en particulier leur appui budgétaire, à ce stade critique du processus de paix. Il salue la création d'un comité de suivi du Forum des partenaires au développement du Burundi, qui se réunira chaque mois.

Notes

- ¹ Voir la décision 2002/304 du Conseil en date du 25 octobre 2002.
- ² Pour mémoire : la Mission du Conseil de sécurité, qui s'est rendue au Burundi en juin 2003, a recommandé que le Conseil prie instamment les pays donateurs d'assumer les engagements qu'ils ont pris et de continuer à suivre de près cette question avec la communauté financière internationale (voir S/2003/653).
- ³ *Rapport sur l'épidémie mondiale de VIH/sida*, ONUSIDA, 2002.
- ⁴ PNUD, *Rapport sur le développement humain 2003* (publication des Nations Unies, numéro de vente : 03.III.B.1).
- ⁵ OMS, « Le point sur le changement du protocole de traitement du paludisme au Burundi », novembre 2003.
- ⁶ PNUD, « Closing the gap »; contribution au Groupe de référence du Comité permanent interinstitutions sur la réinsertion après les conflits, juin 1999.
- ⁷ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément No 3 (A/53/3)*, chap. VII.
- ⁸ Le rapport le plus récent est paru sous la cote A/58/448.
- ⁹ Burundi, Ministère de la planification du développement et de la reconstruction, rapport intérimaire sur les annonces de contributions faite par les donateurs lors de diverses tables rondes, juin 2003.
-